Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 018-211801634-20260921-38_2026-DE

MAIRIE
DE
NEUVY-2-CLOCHERS
(Cher)

38/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
pour : 10
contre : 0

L'an deux mil vingt-six le vingt et un du mois de septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-Deux-Clochers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14.09.2026
Date de publication : 14.09.2026
Présents : MM LEGERET Isabelle, MARTIN Isabelle, CAMBIER Jean-Jacques, DURAND Christelle, FOUCHER Estelle, CHAUSSECOURTE Benjamin, MICHELET Olivier, ELZINGRE Francis, MAUXION Maxime, REVERDY Anne.

Monsieur MAUXION Maxime a été élu secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour validation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,
Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 05 juin 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame FOUCHER Estelle.
Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident.
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
LEGERET Isabelle

Le secrétaire de séance,
MAUXION Maxime

Publication papier le 28 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 018-211801634-20260921-39_2026-DE

MAIRIE
DE
NEUVY-2-CLOCHERS
(Cher)

39/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
pour : 10
contre : 10

L'an deux mil vingt-six le vingt et un du mois de septembre 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-Deux-Clochers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14.09.2026
Date de publication : 14.09.2026
Présents : MM LEGERET Isabelle, MARTIN Isabelle, CAMBIER Jean-Jacques, DURAND Christelle, FOUCHER Estelle, CHAUSSECOURTE Benjamin, MICHELET Olivier, ELZINGRE Francis, MAUXION Maxime, REVERDY Anne.

Monsieur MAUXION Maxime a été élu secrétaire de séance.

Objet : Désignation du représentant de la commune auprès de l'agence Cher Ingénierie des Territoires

La commune de Neuvy-Deux-Clochers est membre de l'Etablissement Public Administratif dénommé « Cher Ingénierie des Territoires » (CIT).

Les statuts de l'agence CIT portant sur le Conseil d'Administration prévoit la désignation d'un représentant de la commune en tant que délégué.

Le conseil municipal désigne :
Madame MARTIN Isabelle comme représentant de la commune auprès de l'agence CIT.

Pour copie conforme,
Le Maire,
LEGERET Isabelle

Le secrétaire de séance,
MAUXION Maxime

Publication papier le 28 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 018-211801634-20260921-40_2026-DE

MAIRIE
DE
NEUVY-2-CLOCHERS
(Cher)

40/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
pour : 10
contre : 0

L'an deux mil vingt-six le vingt et un du mois de septembre 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-Deux-Clochers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14.09.2026
Date de publication : 14.09.2026
Présents : MM LEGERET Isabelle, MARTIN Isabelle, CAMBIER Jean-Jacques, DURAND Christelle, FOUCHER Estelle, CHAUSSECOURTE Benjamin, MICHELET Olivier, ELZINGRE Francis, MAUXION Maxime, REVERDY Anne.

Monsieur MAUXION Maxime a été élu secrétaire de séance.

Objet : Adhésion des agents retraités au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1er janvier 2027

Par délibération du 23 octobre 2007, la commune de Neuvy-Deux-Clochers a mis en place une action sociale en faveur des agents municipaux en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
Pour rappel, le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction…), qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.
Actuellement, l'adhésion au CNAS n'est possible que pour les agents actifs de la commune de Neuvy-Deux-Clochers. Afin de permettre la continuité d'accès à l'aide sociale, il est proposé d'étendre cette adhésion aux agents retraités à compter du 1er janvier 2027 ; cette adhésion est facultative, elle sera réglée par la commune de Neuvy-Deux-Clochers.
Pour information, à ce jour, le montant de l'adhésion annuelle au CNAS s'élève à 227 euros pour un agent actif et à 146 euros pour un agent retraité.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide :

- D'étendre l'adhésion CNAS aux agents retraités à compter du 1er janvier 2027,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention modificative d'adhésion au CNAS.

Pour copie conforme,
Le Maire,
LEGERET Isabelle

Le secrétaire de séance,
MAUXION Maxime

Publication papier le 28 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 018-211801634-20260921-41_2026-DE

MAIRIE
DE
NEUVY-2-CLOCHERS
(Cher)

41/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
pour : 10
contre : 0

L'an deux mil vingt-six le vingt et un du mois de septembre 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-Deux-Clochers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14.09.2026
Date de publication : 14.09.2026
Présents : MM LEGERET Isabelle, MARTIN Isabelle, CAMBIER Jean-Jacques, DURAND Christelle, FOUCHER Estelle, CHAUSSECOURTE Benjamin, MICHELET Olivier, ELZINGRE Francis, MAUXION Maxime, REVERDY Anne.

Monsieur MAUXION Maxime a été élu secrétaire de séance.

Objet : Participation au Fonds de solidarité pour le logement 2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la Direction Départementale de l'Habitat concernant la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une participation d'un montant de 500€ en 2026, pour le Fonds de Solidarité pour le Logement.

Pour copie conforme,
Le Maire,
LEGERET Isabelle

Le secrétaire de séance,
MAUXION Maxime

Publication papier le 28 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 018-211801634-20260921-42_2026-DE

MAIRIE
DE
NEUVY-2-CLOCHERS
(Cher)

42/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
pour : 10
contre : 0

L'an deux mil vingt-six le vingt et un du mois de septembre 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-Deux-Clochers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14.09.2026
Date de publication : 14.09.2026
Présents : MM LEGERET Isabelle, MARTIN Isabelle, CAMBIER Jean-Jacques, DURAND Christelle, FOUCHER Estelle, CHAUSSECOURTE Benjamin, MICHELET Olivier, ELZINGRE Francis, MAUXION Maxime, REVERDY Anne.

Monsieur MAUXION Maxime a été élu secrétaire de séance.

Objet : Admission en non-valeur

Le comptable n'a pas pu recouvrer les titres présents dans la liste 7726850112 et propose en conséquence l'admission en non-valeur pour un montant de 0.65€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide
- D'admettre en non-valeur la somme de 0.65€

Pour copie conforme,
Le Maire,
LEGERET Isabelle

Le secrétaire de séance,
MAUXION Maxime

Publication papier le 28 septembre 2026